

*Pôle communication*  
*Tél.: 24 65 42*

Mardi 14 août 2018

## COMMUNIQUÉ

### **Vigilance vis-à-vis de certains organisateurs de voyage**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie appelle à la vigilance les consommateurs calédoniens face à l'organisation de réunions d'information appelées Travel Parties, club de voyages etc.

Relayées par courriel, sur les réseaux sociaux ou par « le bouche à oreille », ces réunions d'information consistent à collecter des adhésions payantes à des « clubs de voyages » selon le principe de la vente directe. Il est laissé entendre aux adhérents qu'ils auront ensuite l'opportunité de développer une activité économique en devenant distributeur indépendant.

**Or, en Nouvelle-Calédonie, cette activité d'organisateur de voyages (même indépendant), est soumise à l'obtention d'une licence délivrée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.**

Des conditions, d'aptitude professionnelle, d'honorabilité, de garantie financière sont notamment exigées pour exercer cette profession aux fins de garantir la protection des consommateurs et des sommes que ceux-ci engagent pour leurs billets d'avion ou séjours.

Par ailleurs, le système de recrutement d'adhérents se fait par progression géométrique et semblerait s'apparenter à un système de vente dit « à la boule de neige », ou pyramidal. Les adhérents des niveaux supérieurs de la pyramide étant notamment rémunérés par ceux qui occupent les niveaux en dessous d'eux.

**Il faut savoir que le gouvernement n'a en aucun cas délivré de licence à ces organisateurs.**

*Pour toute question ou information sur ces évènements, merci de contacter la direction des affaires économiques : [dae@gouv.nc](mailto:dae@gouv.nc), 23-22-50.*